

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 908

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 71 BIS AA

Après la seconde occurrence du mot :

« agrément »,

supprimer la fin de l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.